

Délibération n°2019-06-09

Réf. Nomenclature « Actes » : 7.10

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Approbation du règlement des demandes de subventions

Nombre de membres du conseil	
En exercice	102
Présents	74
Pouvoirs	8
Votants	82

L'an deux mille dix-neuf, le 12 décembre 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 2 décembre 2019 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à Ussel.

Nathalie Peyrat est nommée secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- Élus ayant donné pouvoir :

Marine Belle	à	Christophe Arfeuillère	Jean-Marc Bodin	à	Gérard Vinsot
Jean-Paul Bourre	à	Marie-Hélène Pommier	Éric Cheminade	à	Nathalie Delcouderc-Juillard
Nathalie Le Gall	à	Jean-François Michon	Daniel Mazière	à	Claude Bauvy
Dominique Miermont	à	Francis Roques	Jerôme Valade	à	Jean Valade

- Élus représentés par leur suppléant :

Robert Bredèche (Bernadette Delpech) ; Daniel Caraminot (René Lacroix) ; Bernard Couzelas (Alain Lanly) ; Geneviève Disdero (Gilles Benezy) ; Cécile Martin (Valérie Lamour) ; Didier Pénéloux (Gérard Loche).

- Élus absents et non-représentés :

Gilles Chazal ; Daniel Couderc ; Sandra Delibit ; Philippe Exposito ; Pierre Fournet ; Fabienne Garnerin ; Annie Gonzalez ; Xavier Gruat ; Dominique Guillaume ; Thierry Guinot ; Chantal Guivarch-Paisnel ; René Lacon ; Martine Leclerc ; Bernard Maupomé ; David Poigneau ; Sylvie Prabonneau ; Valérie Serrurier ; Geneviève Serve ; Jean-Michel Taudin.

Délibération n°2019-06-09



Envoyé en préfecture le 19/12/2019
 Reçu en préfecture le 19/12/2019
 Affiché le 
 ID : 019-200066744-20191212-20190609-DE

Le président rappelle que Haute-Corrèze Communauté soutient les initiatives menées par les associations, dans le cadre des compétences dont elle s'est dotée. Elle peut donc, à ce titre, accorder des subventions à des associations dont les objectifs sont reconnus d'intérêt général et en cohérence avec les politiques communautaires mises en œuvre.

La politique communautaire repose sur la volonté forte des élus d'établir un véritable partenariat avec les associations retenues.

La communauté de communes affirme le rôle important tenu par les associations dans la vie du territoire et les accompagne dans leurs actions par le biais de subventions directes (aides financières) et indirectes (prêts de matériels et d'outils de communication, mise à disposition de salles et minibus).

Pour maîtriser l'enveloppe budgétaire allouée chaque année aux associations, Haute-Corrèze Communauté a souhaité mettre en place un règlement d'attribution des subventions aux associations.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **VALIDE** le règlement d'attribution des subventions joint à la présente.

A l'unanimité	
Votants	82
Pour	82
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 12 décembre 2019

Le président,
Pierre Chevalier

